



Ville d'ECKBOLSHEIM

N° T2024.22/PM

A R R E T E T E M P O R A I R E

portant restrictions de la circulation rue du Manège (déroulement des festivités du 60^{ème} anniversaire du Club du centre équestre le samedi 29 juin 2024)

La Maire de la Commune d'Eckbolsheim,

VU le Code de la route et notamment l'article R411-8,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-1 et suivants,

VU la demande formulée en date du 16/04/2024 par le **Club Hippique d'Eckbolsheim** concernant l'organisation des festivités du 60^{ème} anniversaire du Club du centre équestre,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de circulation aux abords des locaux du centre équestre afin d'assurer la sécurité des participants aux festivités,

A r r ê t e

Article 1.- La circulation des véhicules automobiles sur le territoire de la commune d'Eckbolsheim est modifiée comme suit :

RUE DU MANÈGE

Les dispositions suivantes s'appliqueront le **samedi 29 juin 2024 de 14 h 00 à 22 h 00** :

- La **circulation** des véhicules à moteur sera **interdite** dans les deux sens à **hauteur du pont surplombant la rivière La Bruche**
- Une dérogation de circulation sera accordée aux véhicules d'incendie et de secours ainsi qu'aux véhicules des organisateurs de la manifestation.

Article 2.- La mesures d'interdiction de circulation sera en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par le demandeur.

Article 3.-Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 4.- Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- SAMU 67
- Eurométropole de Strasbourg, SIRAC
- Eurométropole de Strasbourg, Service des Voies Publiques, Département Pilotage et coordination des réseaux
- Club Hippique Saint-Hubert - 07 rue du Manège à 67201 ECKBOLSHEIM -
- Police municipale d'Eckbolsheim
- Centre de première intervention d'Eckbolsheim
- Affichage en Mairie.

Eckbolsheim, le 05 juin 2024

La Maire,



Isabelle HALB

Par délégation

Ghislain LEBEAU
Adjoint au Maire

Publication en ligne le : 06 juin 2024